



FIERA SCEPTRE

États financiers consolidés de

FIERA SCEPTRE INC.
(auparavant Fiera Capital Inc.)

30 septembre 2010 et 2009

FIERA SCEPTRE INC.

Table des matières

Rapport des vérificateurs	1
États consolidés des résultats	2
États consolidés du résultat étendu	3
États consolidés des variations des capitaux propres.....	4
Bilans consolidés	5
États consolidés des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	7-34

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Fiera Sceptre Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Fiera Sceptre Inc. aux 30 septembre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 1^{er} décembre 2010

Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 8130

FIERA SCEPTRE INC.
États consolidés des résultats
des exercices terminés les 30 septembre

	2010	2009
	\$	\$
Produits d'exploitation		
Honoraires de gestion	38 567 576	29 046 615
Honoraires de performance	1 851 174	6 391 135
Honoraires de succès de la coentreprise	1 378 788	-
Escomptes accordés à une société actionnaire	(390 000)	-
	41 407 538	35 437 750
Frais de vente, généraux et administratifs	32 557 061	27 312 051
Gestionnaires externes	1 096 094	1 226 214
Amortissement des immobilisations	576 598	603 993
Amortissement des actifs incorporels	1 372 552	280 928
Intérêts de la dette à long terme	111 239	351 476
Gain sur dilution (note 5)	(106 398)	(14 861)
	35 607 146	29 759 801
Bénéfice avant les éléments suivants	5 800 392	5 677 949
Frais de restructuration et autres frais (note 20)	778 219	1 124 367
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	5 022 173	4 553 582
Impôts exigibles (recouvrés) (note 16)	(55 177)	-
Impôts sur les bénéfices futurs (note 16)	1 584 661	1 431 083
	1 529 484	1 431 083
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	3 492 689	3 122 499
Part des actionnaires sans contrôle	-	(64 034)
Bénéfice net	3 492 689	3 186 533
Bénéfice par action (note 18)		
De base et dilué	0,22	0,23

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FIERA SCEPTRE INC.
États consolidés du résultat étendu
des exercices terminés les 30 septembre

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net	3 492 689	3 186 533
Autres éléments du résultat étendu		
Gain non réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente	7 936	-
Résultat étendu	3 500 625	3 186 533

FIERA SCEPTRE INC.**États consolidés des variations des capitaux propres
des exercices terminés les 30 septembre**

	2010	2009
	\$	\$
Capital-actions		
Solde au début	30 724 786	30 724 786
Opérations portant sur les actions avant le regroupement d'entreprises :		
Émission d'actions pour une contrepartie en espèces	4 848 375	-
Rachat d'actions	(1 587 757)	-
Opérations portant sur les actions au moment du regroupement d'entreprises ou après ce dernier :		
Aux fins du regroupement d'entreprises (note 4)	95 184 588	-
Émission d'actions pour une contrepartie en espèces (note 1)	5 000 000	-
Options sur actions exercées	325 568	-
Solde à la fin	134 495 560	30 724 786
Surplus d'apport		
Solde au début	-	-
Aux fins du regroupement d'entreprises (note 4)	957 065	-
Charge liée à la rémunération à base d'actions	236 129	-
Options sur actions exercées	(104 863)	-
Solde à la fin	1 088 331	-
Bénéfices non répartis		
Solde au début	7 637 779	4 451 246
Bénéfice net	3 492 689	3 186 533
Excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions rachetées	(3 260 618)	-
Actifs de Fiera non transférés au moment du regroupement d'entreprises (note 1)	(565 392)	-
Dividendes	(5 000 000)	-
Solde à la fin	2 304 458	7 637 779
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début	-	-
Autres éléments du résultat étendu	7 936	-
Solde à la fin	7 936	-

FIERA SCEPTRE INC.

Bilans consolidés

aux 30 septembre

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 118 278	5 782 008
Encaisse réservée (note 6)	1 797 719	1 569 632
Placements (note 7)	4 514 231	-
Débiteurs (note 8)	15 896 754	8 297 440
Prêts à des sociétés apparentées (note 9)	-	115 284
Frais payés d'avance	495 070	507 398
Impôts futurs (note 16)	55 809	2 237 363
	24 877 861	18 509 125
Placement à long terme	369 303	-
Immobilisations (note 10)	2 706 158	2 306 657
Actifs incorporels (note 11)	48 795 044	21 626 822
Écart d'acquisition	89 904 685	17 001 705
Frais reportés	199 237	78 604
	166 852 288	59 522 913
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 13)	14 506 573	6 259 879
Somme due à des sociétés apparentées	108 119	581 900
Dépôts-clients (note 6)	1 797 719	1 569 632
Produit perçu d'avance	57 811	-
Honoraires de gestion perçus d'avance – actionnaire et ses sociétés apparentées	307 293	3 000 000
Somme due aux actionnaires de la coentreprise	573 199	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 15)	-	4 031 372
	17 350 714	15 442 783
Obligations reportées relatives à des baux	301 620	279 666
Incitatifs à la location	978 180	1 044 656
Impôts futurs (note 16)	8 874 427	4 393 243
Autres passifs à long terme	1 451 062	-
	28 956 003	21 160 348
Engagements (note 22)		
Capitaux propres		
Capital-actions (note 17)	134 495 560	30 724 786
Surplus d'apport	1 088 331	-
Bénéfices non répartis	2 304 458	7 637 779
Cumul des autres éléments du résultat étendu	7 936	-
	2 312 394	7 637 779
	137 896 285	38 362 565
	166 852 288	59 522 913

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

Jean-Guy Desjardins, administrateur

Sylvain Brosseau, administrateur

FIERA SCEPTRE INC.
États consolidés des flux de trésorerie
des exercices terminés les 30 septembre

	2010	2009
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	3 492 689	3 186 533
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	576 598	603 993
Amortissement des actifs incorporels	1 372 552	280 928
Amortissement des frais reportés	62 004	58 960
Amortissement des frais de financement	44 970	64 733
Incitatifs à la location	(129 439)	(124 962)
Obligations reportées relatives à des baux	21 954	95 972
Rémunération à base d'actions	236 129	-
Impôts futurs	1 584 661	1 431 083
Gain sur dilution (note 5)	(106 398)	(14 861)
Gain à la cession de placements	(2 583)	-
Part des actionnaires sans contrôle	-	(64 034)
Honoraires de gestion perçus d'avance	(3 000 000)	-
	4 153 137	5 518 345
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 21)	432 426	5 113 222
	4 585 563	10 631 567
Activités d'investissement		
Regroupement d'entreprises (déduction faite de la trésorerie acquise de 1 856 334 \$)	(2 299 517)	-
Placements	(1 625 027)	88 360
Prêts à des sociétés apparentées	107 433	(115 284)
Achat d'immobilisations	(347 537)	(151 956)
Achat d'actifs incorporels	(255 806)	(70 141)
Achat de placements à long terme	(376 019)	-
Incitatifs à la location	33 878	-
Incidence sur les liquidités lors de la dilution de sa participation dans Fiera Axium Infrastructure Inc. (note 5)	115 135	40 529
	(4 647 460)	(208 492)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(4 076 342)	(8 000 000)
Dépôts - partenaires	253 805	-
Paieement de dividendes	(5 000 000)	-
Émission de capital-actions	10 069 079	-
Rachat de capital-actions	(4 848 375)	-
	(3 601 833)	(8 000 000)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 663 730)	2 423 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 782 008	3 358 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 118 278	5 782 008

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 21.

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

1. Description de l'entreprise et de la fusion

Fiera Capital Inc. (« Fiera ») a été constituée le 1^{er} juillet 2003 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et agit principalement comme conseiller en valeurs et comme gestionnaire de portefeuilles.

Sceptre Investment Counsel Limited (« Sceptre ») a été constituée en 1955 sous la dénomination Fry Investment Management Limited en vertu des lois de la province d'Ontario et agit comme gestionnaire de fonds institutionnels. Ses services sont axés sur la gestion de régimes de retraite à l'intention des sociétés, des gouvernements et d'autres organismes.

Le 16 juin 2010, Fiera et Sceptre ont annoncé la signature d'une entente définitive en vue de regrouper les activités des deux sociétés. Les activités des sociétés regroupées sont poursuivies sous la dénomination Fiera Sceptre Inc. (« Fiera Sceptre » ou la « Société »).

Conformément à l'entente, les actionnaires de Sceptre ont échangé environ 14,2 millions d'actions ordinaires contre 14,2 millions de nouvelles actions de catégorie A avec droit de vote subalterne de Fiera Sceptre, à raison de une action par action. Pour sa part, Fiera a échangé la quasi-totalité de ses actifs et passifs connexes, sauf certains actifs d'impôts dont la valeur comptable s'élève à 565 392 \$, contre environ 21,4 millions d'actions de catégorie B avec droit de vote spécial de Fiera Sceptre, ce qui s'est traduit par un total d'environ 35,6 millions d'actions de catégorie A avec droit de vote subalterne et actions de catégorie B avec droit de vote spécial. À la suite du regroupement, les actionnaires de Fiera détiennent environ 60 % des actions en circulation de Fiera Sceptre.

À la suite de l'approbation des actionnaires et au moment de l'échange d'actions effectué à la conclusion de l'opération, un paiement de 0,60 \$ l'action, totalisant 8,5 millions de dollars, a été effectué par Sceptre sous forme d'une distribution de capital versée aux actionnaires de Sceptre. Les présents états financiers ne tiennent pas compte de cette opération, car cette dernière a été effectuée avant le regroupement d'entreprises.

Parallèlement à la conclusion du regroupement, une entité contrôlée par un actionnaire minoritaire de Fiera a acquis 833 333 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne de Fiera Sceptre à 6 \$ l'action, pour un total de 5 millions de dollars.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

2. Modifications de conventions comptables

La Société a adopté les recommandations suivantes du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») :

Instruments financiers – informations à fournir

Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2009, la Société a adopté les modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », en vertu duquel une entité doit classer les évaluations de la juste valeur et présenter l'information s'y rapportant selon une hiérarchie des évaluations de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations de la juste valeur doit comporter les niveaux suivants :

- Niveau 1 : L'évaluation se fonde sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Les techniques d'évaluation utilisent les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie des évaluations de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables lorsque de telles données existent. Un instrument financier est classé dans le même niveau de la hiérarchie que la donnée importante dont tient compte l'évaluation de sa juste valeur qui présente le niveau le plus faible. Les informations à fournir sont présentées à la note 24.

3. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Fiera Sceptre et de ses filiales en propriété exclusive, Fiera Sceptre Funds Inc. (« FSFI »), auparavant Sceptre Mutual Fund Dealer Inc., et Sceptre Fund Management Inc. (« SFMI »). Les transactions et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. Les états financiers consolidés comprennent également les comptes de Fiera Axiom Infrastructure Inc. (« Fiera Axiom »), qui était détenue à 50 % jusqu'en avril 2009, moment auquel elle a cessé d'avoir le contrôle du conseil d'administration en vertu de la convention d'actionnaires. À ce moment, sa participation a été réduite à 41,18 % et elle a conclu une entente de coentreprise. De plus, en mars 2010, la participation dans cette coentreprise a diminué et est passée de 41,18 % à 35,35 %. En conséquence, les comptes de Fiera Axiom qui étaient consolidés jusqu'en avril 2009 ont été comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle par la suite.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

3. Conventions comptables (suite)

Constatation des produits

Les revenus d'honoraires de gestion sont constatés lorsque les services qui en découlent sont rendus et que les honoraires peuvent être déterminés. Les escomptes sont présentés en réduction des produits. Les honoraires sont facturés mensuellement ou trimestriellement selon la moyenne quotidienne des actifs sous gestion et les autres frais sont calculés et facturés trimestriellement à terme échu selon la valeur des actifs sous gestion à la fin du trimestre civil ou la moyenne du solde des actifs sous gestion au début et à la fin du trimestre.

Les honoraires de performance sont comptabilisés uniquement aux dates d'évaluation du rendement indiquées dans les ententes relatives aux comptes individuels et dépendent de l'excédent du rendement du compte par rapport aux éléments de référence faisant l'objet d'une entente pour la période concernée.

Les honoraires de succès sont constatés au moment de la conclusion d'un projet d'infrastructure de notre coentreprise Fiera Axium.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont les actifs incorporels, l'écart d'acquisition, les charges à payer, les actifs et passifs d'impôts futurs et la charge de rémunération à base d'actions.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et encaisse réservée	Détenus à des fins de transaction
Placements	
Billets à court terme	Détenus à des fins de transaction
Placements dans des fonds communs de placement	Disponibles à la vente
Débiteurs et prêts à des sociétés apparentées	Prêts et créances
Placements à long terme	Disponibles à la vente
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Sommes dues à des sociétés apparentées	Autres passifs
Dépôts - clients	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur aux dates de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Les passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que la Société choisit de désigner, lors de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle mesurera à la juste valeur à même les autres intérêts débiteurs. Ces passifs sont comptabilisés comme le sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par la Société comme étant détenu à des fins de transaction.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Disponibles à la vente

Les placements de la Société ont été désignés comme actifs financiers disponibles à la vente et, par conséquent, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu et le bénéfice net constituent le résultat étendu.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie peuvent comprendre l'encaisse et le bon du Trésor dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements dans des billets à court terme sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés selon le cours acheteur. Les placements dans des parts de fonds communs de placement sont comptabilisés à la valeur liquidative présentée par le gestionnaire de fonds.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

3. Conventions comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie tels que les contrats de gestion relatifs aux fonds communs de placement sont comptabilisés au coût. La Société prévoit que ces contrats seront renouvelés et que les flux de trésorerie générés par ces actifs continueront indéfiniment. Par conséquent, la Société n'amortit pas ces actifs, mais les soumet à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est imputée aux résultats. Si la Société détermine que le critère lié à la durée de vie indéfinie n'est plus respecté, elle amortira l'actif sur sa durée de vie utile restante.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Les durées de vie utile prévue des relations avec les clients à durée de vie limitée sont examinées chaque année et déterminées en fonction de l'analyse des taux d'attrition des clients historiques et prévus et d'autres facteurs qui pourraient influencer sur l'avantage économique futur que la Société devrait tirer de ses relations avec les clients. La Société effectue des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable. Si de telles indications existent, la Société compare les flux de trésorerie non actualisés liés à l'actif et la valeur comptable de l'actif. Si la valeur comptable est plus élevée que le montant des flux de trésorerie non actualisés, une charge pour dépréciation est comptabilisée. Cette charge correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

L'amortissement est effectué en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Relations avec les clients	20 ans
Nom commercial	5 ans
Entente de non-concurrence	3 ans
Logiciels	2 ans
Licences	durée de la licence

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

3. Conventions comptables (suite)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition, qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif identifiable net des entreprises acquises, est soumis à un test de dépréciation à deux étapes annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. La première étape consiste à déterminer si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition excède la valeur comptable nette de l'unité d'exploitation en question, y compris l'écart d'acquisition. Dans l'éventualité où la valeur comptable nette excède la juste valeur, la deuxième étape du test est exécutée afin de déterminer le montant de la perte de valeur. Le montant de la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur. Toute perte de valeur est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte est constatée. La Société utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la juste valeur des unités d'exploitation.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués d'assurances et de loyers et sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat ou du bail.

Obligations reportées relatives à des baux

La Société a un contrat d'exploitation pour la location des bureaux qui contient une clause de prix échelonnés. La Société constate la charge locative de façon linéaire sur la durée du bail et, conséquemment, comptabilise à titre d'obligations reportées relatives à des baux l'écart entre la charge et le montant payable.

Incitatifs relatifs aux baux

Les incitatifs relatifs aux baux représentent des allocations reçues des bailleurs des immeubles pour améliorations locatives et sont amortis sur la durée des baux.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal aux fins de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, des impôts futurs sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale, en utilisant les taux d'imposition en vigueur et pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Avantages sociaux futurs

La Société maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les charges annuelles correspondent aux contributions.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

3. Conventions comptables (suite)

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la méthode du rachat d'actions afin d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions. Cette méthode suppose que tout produit obtenu lié à l'exercice des options sur actions des employés servirait à l'achat d'actions au cours moyen du marché au cours de l'exercice.

Rémunération à base d'actions

La charge de rémunération à base d'actions est comptabilisée au moyen de la méthode de la juste valeur. Conformément à cette méthode, la charge de rémunération des options sur actions est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes et est constatée au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, toute contrepartie payée par les employés est créditée au capital-actions et la juste valeur comptabilisée est retirée du surplus d'apport et créditée au capital-actions.

Régime d'unités d'actions différées

La charge liée à l'attribution de nouvelles unités d'actions différées (« UAD ») est constatée lorsque les actions différées sont émises. Les variations de la juste valeur des UAD émises précédemment causées par les fluctuations du prix des actions ordinaires de la Société sont constatées de façon continue dans l'état consolidé des résultats. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur est calculé en divisant la valeur en dollars de la tranche de ses honoraires versés sous forme d'UAD par le cours de clôture des actions ordinaires de la Société sur la Bourse de Toronto pour le jour ouvrable précédant immédiatement la date de l'attribution. Les UAD sont attribuées le troisième jour ouvrable suivant la publication des résultats trimestriels de la Société.

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour la préparation des états financiers des exercices et des périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Au cours de l'année d'adoption, les sociétés devront fournir des informations comparatives, comme si les états financiers de l'exercice précédent avaient été préparés selon les IFRS. En ce qui concerne la Société, la transition des PCGR du Canada aux IFRS s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2010. Pour l'exercice qui se terminera le 30 septembre 2012, la Société préparera les informations se rapportant à l'exercice 2012 ainsi que les informations comparatives se rapportant à l'exercice 2011 conformément aux IFRS. La Société prévoit que la transition aux IFRS aura une incidence sur la présentation de l'information financière, les contrôles internes et les systèmes d'information. La Société évalue actuellement l'incidence de la transition aux IFRS sur ces sujets et continuera d'investir dans la formation et les ressources tout au long de la période de transition afin de faciliter le processus de conversion et de s'assurer que le calendrier est respecté.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

3. Conventions comptables (suite)

Modifications comptables futures (suite)

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », ainsi que le chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes seront applicables pour les périodes intermédiaires et les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581 du même nom et établit les normes relatives à la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Il s'applique de façon prospective aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2011 ou une date ultérieure. L'adoption anticipée de ces chapitres est autorisée à condition qu'ils soient adoptés simultanément. Ces nouvelles normes comptables ont pour objectif d'harmoniser les normes comptables canadiennes et les IFRS. La Société adoptera ces chapitres au cours de l'exercice commençant le 1^{er} octobre 2011. Par conséquent, ce chapitre aurait une incidence sur les états financiers consolidés de la Société si un regroupement d'entreprises avait lieu après l'adoption.

Les chapitres 1601 et 1602 remplacent le chapitre 1600, intitulé « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 établit les normes relatives à la préparation des états financiers consolidés. Le chapitre 1602 établit les normes relatives à la comptabilisation d'une participation sans contrôle dans une filiale dans les états financiers consolidés après un regroupement d'entreprises. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers consolidés.

4. Regroupement d'entreprises

Tel qu'il est décrit à la note 1, le 1^{er} septembre 2010, Fiera a transféré et affecté à Sceptre la quasi-totalité de ses actifs et lui a cédé les droits s'y rapportant, sauf certains montants d'actif liés aux impôts représentant 565 392 \$. En contrepartie, Sceptre prend en charge les passifs de Fiera et émet 21 357 336 actions de catégorie B avec droit de vote spécial de Sceptre.

À la suite de cette opération, le contrôle de Sceptre est passé aux actionnaires de Fiera lors de la conclusion. Dans le cadre de ce type d'échange, comptabilisé de façon similaire à ce qu'on appelle une prise de contrôle inversée, Fiera est considérée comme l'acquéreur aux fins de la comptabilisation. Par conséquent, les actifs et les passifs de Sceptre ont été comptabilisés à leur juste valeur estimative, tel qu'il est décrit avec précision dans l'abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Prises de contrôle inversées » (le « CPN-10 »). La juste valeur des actions de Sceptre émises et en circulation à ce moment a été utilisée pour déterminer le coût d'achat.

La contrepartie en actions est calculée selon un nombre de 14 206 655 actions de Sceptre multiplié par le prix moyen pondéré des actions à la Bourse de Toronto pour une période commençant deux jours avant le 16 juin 2010, soit la date de l'annonce de l'opération, et se terminant deux jours après.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

4. Regroupement d'entreprises (suite)

Conformément à la comptabilisation de la prise de contrôle inversée, tous les états financiers historiques comparatifs sont ceux de Fiera, soit l'acquéreur sur le plan comptable.

Le tableau suivant présente la répartition préliminaire du prix d'achat, assujettie à une évaluation finale. La répartition du prix d'achat finale devrait être finalisée aussitôt que la direction aura recueilli l'information importante considérée comme nécessaire pour établir la répartition finale.

	\$
Actifs à court terme	12 188 591
Immobilisations	630 237
Frais reportés	182 637
Valeur des actifs incorporels	28 285 000
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	72 902 980
Passifs à court terme et passifs à long terme	(9 170 349)
Incitatifs à la location	(29 085)
Passifs d'impôts futurs	(4 692 507)
	100 297 504
<hr/>	
Contrepartie d'achat	
Contrepartie en actions - émission réputée	95 184 588
Juste valeur des options de Sceptre - émission réputée ⁽²⁾	957 065
Coûts de transaction	4 155 851
	100 297 504

(1) L'écart d'acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

(2) Au moment de la conclusion de l'opération, Sceptre avait 368 466 options en cours dont les droits ont été acquis en raison du changement de contrôle. La juste valeur de l'émission d'options réputée de Fiera en échange des 368 466 options de Sceptre s'élève à 957 065 \$. Ce montant a été inclus en tant que composante du prix d'achat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises, la direction a proposé certains plans en vue de la réorganisation et de l'intégration des deux sociétés. Par conséquent, la Société a comptabilisé des provisions liées aux baux visant les locaux occupés par Sceptre que la Société prévoit quitter ainsi qu'aux coûts liés à la cessation d'emploi prévue de certains employés de la société acquise occupant des postes qui existent déjà au sein de l'organisation existante. Les composantes des charges d'intégration se présentent comme suit :

	Primes de départ	Consolidation des installations	Total
	\$	\$	\$
Provision incluse dans la répartition du prix d'achat	2 273 000	1 384 000	3 657 000
Versée au cours de l'exercice	(84 000)	-	(84 000)
Solde, au 30 septembre 2010	2 189 000	1 384 000	3 573 000

Le total du solde restant comprend un montant de 2 122 000 \$ qui est inclus dans les créditeurs et les charges à payer et un montant de 1 451 000 \$, inclus dans les autres passifs à long terme.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

5. Coentreprises

Au 30 septembre 2008, la Société possédait 50 % des actions avec droit de vote de Fiera Axiom et, compte tenu de la convention d'actionnaires en vigueur, considérait sa participation dans Fiera Axiom comme une filiale. Toutefois, au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2009, un nouvel actionnaire a souscrit à des actions avec droit de vote, résultant en une dilution de la participation détenue dans Fiera Axiom de 50 % à 41,18 % malgré un investissement supplémentaire de la Société de 333 333 \$ en espèces pour autant d'actions ordinaires. Ces transactions ont résulté en un gain sur dilution du placement de 14 861 \$.

De plus, le 31 mars 2010, les nouveaux actionnaires et employés de la coentreprise Fiera Axiom ont souscrit à des actions avec droit de vote de Fiera Axiom, ce qui a entraîné une dilution additionnelle de la participation détenue dans Fiera Axiom qui est passée de 41,18 % à 35,35 % ainsi qu'un gain de dilution de 106 398 \$, malgré un placement additionnel de 500 000 \$ effectué par la Société et un remboursement de capital de 875 000 \$ en août 2010.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part proportionnelle des actifs, passifs, revenus, charges et des flux de trésorerie des activités de la coentreprise. Les montants inclus dans ces états financiers sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Bilans		
Actifs à court terme	1 018 837	287 251
Actifs à long terme	477 834	6 926
Passifs à court terme	1 388 964	16 016
Passifs à long terme	33 556	-
État des résultats		
Produits	2 266 580	8 793
Charges	2 109 354	542 966
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	77 348	(142 625)
Bénéfice net (perte nette)	79 878	(391 548)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	1 120 018	(405 951)
Activités d'investissement	(448 918)	76 777
Activités de financement	134 165	420 690
	805 265	91 516

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

5. Coentreprises (suite)

Les opérations de mars 2010 ont eu pour effet d'éliminer certains actifs et passifs découlant de la consolidation proportionnelle précédente établie à 41,18 % tel que décrit ci-après :

	Débit (crédit)
	\$
Encaisse	63 295
Autres actifs à court terme	84 858
Placements temporaires	253 007
Autres actifs à long terme	1 707
Dépôt - partenaires	(253 805)
Autres passifs à court terme	(77 030)
	<hr/> 72 032

Incidence sur les liquidités lors de la dilution de la participation :

Encaisse	(63 295)
Variation attribuée aux actionnaires sans contrôle	72 032
Gain sur dilution de la participation	106 398
	<hr/> 115 135

Les transactions intersociétés suivantes ont également été éliminées lors de la consolidation :

Débiteurs	3 023
Créditeurs	(3 023)

6. Encaisse réservée et dépôts-clients

L'encaisse réservée est constituée des dépôts-clients reçus durant l'année dans le cadre du règlement d'un recours collectif en faveur de certains clients pour lesquels la Société agissait à titre de mandataire. Les entrées et sorties relatives à cette encaisse ne sont pas considérées comme des activités d'exploitation.

7. Placements

	2010	2009
	\$	\$
Billets à court terme	3 500 274	-
Placements dans des fonds communs de placement gérés par la Société	1 013 957	-
	<hr/> 4 514 231	-

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

8. Débiteurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Comptes clients	14 206 647	6 286 551
Comptes clients - sociétés apparentées à un actionnaire	1 496 818	1 987 377
Autres	193 289	23 512
	15 896 754	8 297 440

9. Prêts à des sociétés apparentées

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Prêt, taux de base majoré de 0,25 %, remboursable en octobre 2009	-	61 761
Prêt à une société apparentée à un actionnaire, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	53 523
	-	115 284

10. Immobilisations

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	2 105 348	1 580 758	524 590	508 168
Matériel informatique	3 003 572	2 322 027	681 545	239 363
Améliorations locatives	2 174 973	674 950	1 500 023	1 559 126
	7 283 893	4 577 735	2 706 158	2 306 657

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

11. Actifs incorporels

	2010		2009
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Durée de vie indéfinie			
Contrats de gestion d'actifs	6 170 000	–	6 170 000
Durée de vie limitée			
Relations avec les clients	40 424 312	1 148 882	39 275 430
Nom commercial	2 330 000	34 500	2 295 500
Entente de non- concurrence	805 000	19 167	785 833
Logiciels	1 195 818	927 537	268 281
Licences	67 000	67 000	–
	50 992 130	2 197 086	48 795 044
			21 626 822

Au cours de l'exercice, la direction de Fiera a révisé la durée de vie utile de ses contrats de gestion d'actifs qui s'élevaient à 21 444 312 \$ au 30 septembre 2009 et l'a établie à 20 ans, alors qu'antérieurement ils étaient comptabilisés comme des actifs à durée de vie indéfinie, (voir la note 2 portant sur les actifs incorporels) et les ont classés en tant que relations avec les clients.

Les actifs incorporels qui ont été acquis au cours de l'exercice se sont chiffrés à 255 806 \$ au total (70 141 \$ en 2009).

12. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires majoré de 0,25 % et vient à échéance en juin 2011. Cette marge n'est pas utilisée en fin d'exercice. Elle est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang de 5 000 000 \$ sur les créances, les actifs corporels et incorporels, présents et futurs de la Société.

Selon les conditions de la convention d'emprunt, la Société est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (se reporter à la note 15).

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

13. Crédoiteurs et charges à payer

	2010	2009
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	6 670 515	1 200 815
Salaires, vacances et primes de départ à payer	2 748 490	195 984
Bonis et commissions à payer	5 008 913	4 176 500
Taxes	78 655	686 580
	14 506 573	6 259 879

14. Avantages sociaux futurs

La Société contribue à des régimes de retraite à cotisations déterminées en faveur de ses employés. Les cotisations de l'exercice ont été de 557 901 \$ (500 497 \$ en 2009).

Dans le cadre du regroupement d'entreprises mentionné à la note 1, la Société a exercé le rôle de promoteur pour les régimes de retraite individuels établis par Sceptre à l'intention de certains employés clés. Conformément aux lois sur les pensions, alors que les régimes de retraite individuels sont en vigueur, la Société n'est soumise à aucune obligation juridique lui exigeant de verser des cotisations aux régimes de retraite individuels relativement à des déficits de solvabilité. De plus, les dernières évaluations déposées ne présentent aucune obligation non capitalisée liée aux régimes de retraite individuels posant un problème de continuité de l'exploitation. En ce qui concerne les coûts liés aux services rendus au cours de l'exercice, aucune cotisation n'est actuellement exigée, à l'exception d'un compte individuel auquel un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 \$ peut être versé annuellement.

15. Dette à long terme

	2010	2009
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, portant intérêt au taux préférentiel plus une majoration pouvant varier de 0 % à 0,75 %, échu le 30 septembre 2010	-	4 076 342
Frais de financement reportés	-	(44 970)
	-	4 031 372
Tranche échéant à moins de un an	-	4 076 342
Frais de financement à moins de un an	-	(44 970)
	-	4 031 372

Selon les conditions de la convention rattachée à l'emprunt hypothécaire, la Société était soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux. Ces restrictions se composent du ratio d'emprunts sur BAIIA, du ratio d'emprunts sur la somme des capitaux propres et des emprunts et du ratio de couverture des charges fixes.

Le BAIIA, une mesure non conforme aux PCGR, est la somme du bénéfice net plus les intérêts de la dette à long terme et autres intérêts débiteurs, les impôts sur les bénéfices, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations et des actifs incorporels, les bonis de rétention et certains frais d'acquisition, tel qu'il est défini dans la convention.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

16. Impôts

Le tableau suivant présente le détail de la charge d'impôts :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Impôts exigibles (recouvrés)	(55 177)	-
Impôts futurs	1 584 661	1 431 083
	1 529 484	1 431 083

Le tableau suivant présente la différence entre le montant de la charge d'impôts de la Société et les montants qui auraient été obtenus au moyen du taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Charge d'impôts futurs calculée selon le taux d'imposition combiné prévu par la loi	1 503 394	1 396 584
Montants non déductibles	214 983	118 882
Ajustement des actifs et des passifs d'impôts futurs en raison des modifications apportées aux taux d'imposition pratiquement en vigueur	(188 893)	(84 383)
	1 529 484	1 431 083

Le tableau suivant présente le détail des principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Pertes reportées	-	1 673 328
Honoraires de gestion perçus d'avance	-	920 096
Immobilisations	550 358	429 666
Incitatifs à la location	249 404	292 189
Provision pour coûts de restructuration	816 058	-
Autres	137 125	210 620
	1 752 945	3 525 899
Passifs d'impôts futurs		
Actifs incorporels	(10 571 563)	(5 681 779)
Passifs d'impôts futurs nets	(8 818 618)	(2 155 880)
Répartition :		
Actifs d'impôts futurs - à court terme	55 809	2 237 363
Passifs d'impôts futurs - à long terme	(8 874 427)	(4 393 243)
	(8 818 618)	(2 155 880)

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

17. Capital-actions

Autorisé, en nombre illimité,
actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote subalterne et participantes

actions ordinaires de catégorie B, avec droit de vote spécial et participantes

Opérations liées aux actions de la Société effectuées après l'opération décrite à la note 4

	2010	
	Nombre	\$
Actions de catégorie A, avec droit de vote subalterne		
Émises en échange d'actions ordinaires (note 1)	14 238 224	95 396 100
Moins les actions détenues en fiducie par la Société ⁽²⁾	(31 569)	(211 512)
	<u>14 206 655</u>	<u>95 184 588</u>
Émises en échange d'espèces (note 1)	833 333	5 000 000
Options sur actions exercées	38 733	325 568
En circulation, à la fin	<u>15 078 721</u>	<u>100 510 156</u>
Actions de catégorie B, avec droit de vote spécial		
Émises dans le cadre du regroupement d'entreprises et en circulation, à la fin (note 1)	21 357 336	33 985 404
Total du capital-actions, à la fin	<u>36 436 057</u>	<u>134 495 560</u>
Opérations liées au capital-actions de Fiera effectuées avant le regroupement d'entreprises		
Capital-actions, au début	45 544 295	30 724 786
Émission d'actions pour une contrepartie en espèces	2 353 580	4 848 375
Actions rachetées ⁽¹⁾	(2 353 580)	(1 587 756)
Valeur attribuée aux actions de catégorie B, avec droit de vote spécial à la conclusion de l'opération	(45 544 295)	(33 985 404)
Actions en circulation, à la fin	-	-

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

17. Capital-actions (suite)

	2010	
	Nombre	\$
Opérations liées au capital-actions de Sceptre effectuées avant le regroupement d'entreprises		
Actions en circulation, au début	14 044 590	S.O.
Options sur actions exercées	193 634	S.O.
Échange contre des actions de catégorie A, avec droit de vote subalterne de la Société (note 1)	(14 238 224)	S.O.
Actions ordinaires en circulation, à la fin	-	-
	2009	
	Nombre	\$
Actions ordinaires de Fiera		
Actions en circulation, au début et à la fin	45 544 295	30 724 786

- (1) Les actions ayant une valeur comptable de 1 587 756 \$ ont été rachetées pour un montant de 4 848 375 \$ et l'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable de 3 260 619 \$ a été imputé aux bénéfices non répartis.
- (2) Au 1^{er} septembre et au 30 septembre 2010, 31 569 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne, qui se sont éteintes avant que leurs droits deviennent acquis en vertu des régimes de rémunération au rendement à base d'actions de Sceptre, étaient détenues en fiducie par la Société. Ces actions sont présentées en réduction du capital-actions en circulation au 1^{er} septembre et au 30 septembre 2010.

Conformément aux modalités des régimes, les actions éteintes pouvaient être distribuées à d'autres participants des régimes. Cependant, les régimes de rémunération au rendement à base d'actions ont été annulés à la fin de l'exercice.

Au cours de l'exercice, les statuts de Sceptre ont été modifiés en vue de changer la dénomination sociale de Sceptre pour Fiera Sceptre Inc. et pour créer les actions de catégorie A, avec droit de vote subalterne et les actions de catégorie B avec droit de vote spécial.

Parallèlement à la conclusion de l'opération, une entité contrôlée par un actionnaire minoritaire indirect de Fiera a acquis 833 333 actions de catégorie A, avec droit de vote subalterne de la Société à 6,00 \$ l'action pour un montant de 5 millions de dollars.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

18. Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat de base et dilué par action :

	2010	2009
	\$	\$
Bénéfice net	3 492 689	3 186 533
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - de base	15 888 902	14 044 590
Effet dilutif des options sur actions	47 386	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation - dilué	15 936 288	14 044 590
Résultat par action - de base et dilué	0,22	0,23

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009, le calcul des conversions hypothétiques n'inclut pas les 19 400 options ayant un effet antidilutif.

19. Régime d'options sur actions

- a) Le 1^{er} octobre 2009, Fiera a constitué un régime d'options sur actions en vertu duquel des options visant l'achat d'un maximum de 4,5 millions d'actions étaient attribuées à des employés clés en vertu d'un régime de rémunération.

Les principales modalités du régime d'options sur actions sont les suivantes :

- Le prix d'exercice est égal à la valeur de marché des actions en date de l'attribution des options. La valeur de marché est calculée en fonction de formules d'évaluation établies par la direction de la Société.
- Les droits liés aux options attribuées sont acquis par tranches de 20 % à partir de la fin de la troisième année jusqu'à la fin de la septième année suivant la date d'attribution.
- Les options sur actions arrivent à échéance au plus tard 10 ans après la date d'attribution.

Le nombre d'options sur actions attribuées en vertu du régime au cours de l'exercice et avant le regroupement d'entreprises s'établit comme suit :

	Nombre moyen pondéré d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	-	-
Options attribuées	1 767 628	1,69719
Solde à la conclusion du regroupement	1 767 628	1,69719
Options pouvant être exercées à la fin	-	-

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

19. Régime d'options sur actions (suite)

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice à la date d'attribution s'établissait à 0,29 \$ l'option. La juste valeur de chaque option sur actions a été établie au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, lequel a été modifié afin de tenir compte du cours des actions en date de l'attribution et des hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	2,25 %
Durée de vie prévue	7 ans
Volatilité prévue du cours des actions	30 %
Rendement prévu des dividendes	5 %

Une charge de rémunération de 236 129 \$ a été comptabilisée pour l'exercice (néant en 2009) relativement au régime d'options sur actions de Fiera.

En raison du regroupement d'entreprises conclu entre Sceptre et Fiera, les options en cours de Fiera ont été remplacées par des options de la Société. Par conséquent, les 1 767 628 options initiales visant l'acquisition d'actions de Fiera ont été remplacées par des options visant l'acquisition de 818 412 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne au prix d'exercice de 3,67 \$ l'action et dont la période d'acquisition des droits a été harmonisée avec celle prévue par le régime de 2007 en vigueur de Sceptre. Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de l'émission de ces options de remplacement.

- b) Le 7 mai 2007, les actionnaires de Sceptre ont approuvé l'adoption d'un nouveau régime d'options sur actions (le régime de 2007). Les options étaient auparavant attribuées en fonction du régime d'attribution d'options sur actions de 1998 de Spectre (le régime de 1998). En vertu du régime de 2007, 1 000 000 d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission. Au moment de l'approbation du régime de 2007, 1 347 700 options sur actions étaient émises et en cours en vertu du régime de 1998. Suivant l'adoption du régime de 2007, aucune nouvelle option sur actions n'a été émise en vertu du régime de 1998.

En vertu du régime de 2007, le prix d'exercice de chaque option sur actions est égal au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de Sceptre à la Bourse de Toronto sur les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options sur actions, et l'échéance maximale des options est de cinq ans. Les droits liés aux options attribuées sont acquis par tranches de 33,33 % par année, soit à chaque date anniversaire de l'attribution.

En raison du regroupement d'entreprises et du changement de contrôle de Sceptre, les droits sur toutes les options sur actions en cours de Sceptre au moment du regroupement sont devenus acquis à la date de la conclusion de celui-ci. Par ailleurs, le régime d'options sur actions de 2007 en vigueur de Sceptre a été modifié afin d'augmenter le nombre d'actions réservées aux fins d'émission pour le faire passer de 1 000 000 d'actions ordinaires à 2 021 588 actions de catégorie A avec droit de vote subalterne.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

19. Régime d'options sur actions (suite)

- c) Le tableau suivant présente un sommaire de l'état des régimes d'options sur actions de la Société au 30 septembre 2010 ainsi que des changements survenus au sein de ceux-ci au cours de l'exercice terminé à cette date :

	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'exercice moyen pondéré
	\$	\$
Options de Sceptre en circulation,		
Au début	1 018 900	7,06
Options attribuées aux employés de Sceptre, avant le regroupement d'entreprises	95 000	5,87
Options de remplacement attribuées aux employés de Fiera	818 412	3,67
Exercées	(232 367)	5,88
Annulées ⁽¹⁾	(383 900)	8,84
Échues	(59 400)	6,95
Frappées d'extinction	(120 767)	6,31
En circulation à la fin	1 135 878	
Options pouvant être exercées à la fin	317 466	5,73

- ⁽¹⁾ Dans le cadre de l'entente de regroupement d'entreprises, 383 900 options sur actions de Spectre ont été annulées par celle-ci avant la conclusion du regroupement, et un montant de 150 185 \$ a été versé aux détenteurs de ces options en contrepartie. Comme cette opération a été conclue avant le regroupement d'entreprises, le montant versé aux détenteurs des options n'est pas reflété aux états consolidés des flux de trésorerie.

Le tableau suivant résume les options sur actions en cours au 30 septembre 2010 :

Fourchette du prix d'exercice	Nombre en cours	Options en cours		Options pouvant être exercées	
		Durée de vie moyenne contractuelle restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$		\$
3,67 \$	818 412	5	3,67	—	—
5,41 \$ à 6,37 \$	317 466	3	5,73	317 466	5,73

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

19. Régime d'options sur actions (suite)

d) Régime d'unités d'actions différées

Au cours de 2007, le conseil d'administration de Sceptre a adopté un régime d'unités d'actions différées (le régime d'UAD) en vue d'harmoniser davantage les intérêts entre les administrateurs et les actionnaires de Sceptre en liant une tranche de la rémunération annuelle des administrateurs à la valeur future des actions ordinaires de Sceptre au lieu de leur verser une rémunération en espèces. En vertu du régime d'UAD, chaque administrateur recevait, à la date de chaque trimestre représentant le troisième jour ouvrable suivant la publication par la Société de ses résultats pour le trimestre précédent, un nombre d'UAD dont la valeur équivalait à un maximum de 100 % de ses honoraires de base pour le trimestre en cours, en autant qu'un minimum de 50 % de ces honoraires de base soit versé sous forme d'UAD. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur était calculé en divisant la valeur en dollars de la tranche de ses honoraires à verser sous forme d'UAD par le cours de clôture des actions ordinaires de Sceptre à la Bourse de Toronto du jour ouvrable précédant immédiatement la date de l'attribution. Dans l'éventualité où un administrateur quittait ses fonctions, Sceptre lui versait un montant en espèces égal au cours de clôture des actions ordinaires de Sceptre le jour de son départ multiplié par le nombre d'UAD qu'il détiendrait à cette date.

Au 30 septembre 2010, la direction a enregistré une provision d'environ 237 000 \$ pour les 29 138 parts en circulation en vertu du régime d'unités d'actions différées.

20. Frais de restructuration et primes de départ

Dans le cadre de la stratégie de restructuration et d'intégration décrite à la note 4, la Société a inscrit des provisions de 578 219 \$ relativement à la mise à pied prévue de certains employés de Fiera. En outre, la Société a engagé des frais non récurrents de 200 000 \$ auprès de la Bourse de Toronto.

Les frais de restructuration et primes de départ pour 2009 comprennent les primes de départ versées à des employés qui ont quitté ainsi que les frais juridiques engagés relativement à la mise à pied de ces employés en novembre 2008.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

21. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	(1 221 663)	(113 469)
Frais payés d'avance	(2 463)	(198 689)
Créditeurs et charges à payer	1 162 450	2 538 975
Sommes dues à des sociétés apparentées	(470 758)	(113 595)
Produit perçu d'avance	57 811	-
Honoraires de gestion perçus d'avance - actionnaire et ses sociétés apparentées	333 850	3 000 000
Somme due aux actionnaires de la coentreprise	573 199	-
	<u>432 426</u>	<u>5 113 222</u>
<i>Autres renseignements</i>		
Intérêts versés	51 661	381 742

22. Engagements

La Société loue des bureaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2019. Les loyers futurs s'élèveront à 13 821 313 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2011	2 226 297
2012	1 815 837
2013	1 739 470
2014	1 765 778
2015	1 591 003
2016 et par la suite	4 682 928

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

23. Opérations entre apparentés

La Société a effectué les opérations suivantes avec des actionnaires et des sociétés qui leur sont apparentées :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Honoraires de gestion, déduction faite des escomptes	7 207 109	7 401 532
Frais d'exploitation		
• Salaires et charges sociales	389 743	410 851
• Frais de gestion	51 000	50 000
• Autres charges	52 271	146 180
• Intérêts de la dette à long terme	-	36 986

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées à la valeur d'échange. Cette valeur représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

24. Instruments financiers et gestion du risque

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Société est exposée aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 30 septembre 2010.

Les activités de la Société consistent à gérer des actifs de placement, et le niveau d'actifs sous gestion constitue le principal inducteur de rendement des résultats de la Société. Le niveau d'actifs sous gestion est directement lié au rendement des placements et à la capacité de la Société de maintenir ses actifs existants et d'en attirer de nouveaux.

Le bilan consolidé de la Société inclut un portefeuille de placements, et la valeur de ces placements est exposée à divers facteurs de risque. Bien que certains de ces risques aient également une incidence sur la valeur des actifs sous gestion de clients, l'analyse suivante concerne uniquement le propre portefeuille de placements de la Société.

L'exposition de la Société à des pertes potentielles sur ses placements sous forme d'instruments financiers découle principalement du risque de marché, incluant les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés boursiers, du risque de liquidité et du risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte découlant de variations défavorables des taux et des cours du marché, comme les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés boursiers et d'autres variations pertinentes des taux et des cours du marché. Le risque de marché est directement tributaire de la volatilité et de la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. Les paragraphes suivants décrivent les principales expositions au risque de marché de la Société ainsi que la manière dont ces expositions sont actuellement gérées.

24. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque lié aux fluctuations du marché boursier

Les fluctuations de la valeur des titres de participation ont une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des gains et des pertes liés aux titres de participation et aux titres de fonds communs de placement du portefeuille de la Société et entraînent des modifications liées aux gains et aux pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique en général, le contexte politique et plusieurs autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés des capitaux propres et obligataires et, par conséquent, sur la valeur des actifs financiers disponibles à la vente détenus, soit les titres de participation, les titres de fonds communs de placement et les titres à revenu fixe.

Le portefeuille de placements de la Société est géré par cette dernière selon un mandat visant à maintenir un niveau de risque moyen. L'expertise particulière de la Société est la gestion de placements et, dans le cadre de ses activités quotidiennes, elle possède des ressources pour évaluer et gérer les risques liés à un portefeuille. Le portefeuille de titres de participation et de titres liés aux actions de la Société au 30 septembre 2010 comprenait des placements dans des fonds communs de placement gérés par la Société ayant une juste valeur de 1 013 957 \$. Les placements dans des fonds communs de placement comprennent un portefeuille de placements canadiens très diversifiés. Les titres privilégiés et les parts de fonds communs de placement n'ont pas d'échéances précises.

L'incidence d'une variation de 10 % du placement de la Société dans des titres de participation et des titres liés aux actions sur les autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2010 consiste en une augmentation ou une diminution des autres éléments du résultat étendu de 101 395 \$.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une obligation et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux actifs financiers de la Société comprennent l'encaisse, l'encaisse réservée et les placements temporaires, lesquels sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers aux bilans consolidés représente le risque de crédit maximal à la date des bilans.

Le risque de crédit de la Société est principalement imputable à ses créances clients. Les montants sont présentés dans les bilans consolidés, déduction faite de la provision pour créances douteuses, laquelle a fait l'objet d'une estimation par la direction de la Société en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle. Afin de réduire le risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des limites de crédit. Aucun client ne représente 10 % des comptes-clients de la Société au 30 septembre 2010 (la Société a un client important qui représente 10 % du total des débiteurs au 30 septembre 2009).

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

24. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit lié à l'encaisse, l'encaisse réservée et aux placements temporaires est limité puisque les contreparties sont des banques à charte jouissant de cotes de solvabilité élevées attribuées par des agences nationales de notation.

Aux 30 septembre, le classement par échéance des débiteurs était le suivant :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Clients		
Courant	12 108 351	5 453 964
Entre 61 et 119 jours	435 510	301 092
Plus de 120 jours	118 217	17 259
Total des débiteurs clients	12 662 078	5 772 315
Société apparentée	1 690 106	2 010 889
Autres	1 544 570	514 236
	15 896 754	8 297 440

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur l'emprunt hypothécaire.

Risque de change

La Société réalise moins de 1 % de son chiffre d'affaires principalement en dollars américains et est donc très peu exposée aux fluctuations des devises. La Société ne gère pas activement ce risque.

Les bilans consolidés incluent les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés dans les devises suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Dollars US		
Encaisse	92 936	32 120
Débiteurs	2 470	2 699

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

24. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Risque de liquidité

L'objectif de la Société est de détenir suffisamment de liquidités pour régler ses passifs à l'échéance. La Société surveille le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 30 septembre 2010, les passifs financiers de la Société étaient les suivants :

	Valeur comptable	2011	2012	2013
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	14 506 573	14 506 573	-	-
Somme due à des sociétés apparentées	108 119	108 119	-	-
Autres passifs à long terme	1 451 062	-	814 666	166 646
Engagements	13 821 313	2 226 297	1 815 837	1 739 470
	29 887 067	16 840 989	2 630 503	1 906 116

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible par sa marge de crédit pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Afin de gérer ses exigences de flux de trésorerie à court terme, la Société conserve une partie de ses actifs investis dans des billets à court terme liquides. Au 30 septembre 2010, la Société détenait des billets à court terme représentant un montant de 3 500 274 \$. Les billets à court terme ont des échéances allant jusqu'à six mois et sont émis par le gouvernement du Canada. La Société ne détient aucun papier commercial adossé à des actifs non bancaire.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, de l'encaisse réservée, des billets à court terme, des débiteurs, des prêts à des sociétés apparentées, des créditeurs et charges à payer, des sommes dues à des sociétés apparentées, des sommes dues aux actionnaires de la coentreprise et des dépôts-clients correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative du prêt hypothécaire correspond approximativement à sa valeur comptable étant donné qu'il comporte des conditions et échéances semblables à celles que la Société pourrait actuellement obtenir.

Le coût lié au placement à long terme et au placement dans des fonds communs de placement se chiffre à 1 375 324 \$, tandis que la juste valeur est de 1 383 260 \$, et le gain non réalisé de 7 936 \$ est reflété dans le résultat étendu.

FIERA SCEPTRE INC.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

30 septembre 2010 et 2009

24. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers enregistrés à la juste valeur dans les bilans consolidés sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-dessous.

	Niveau 1	Niveau 2	Total des actifs financiers à la juste valeur
	\$	\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie	2 118 278	-	2 118 278
Billets à court terme	3 500 274	-	3 500 274
Placements dans des fonds communs de placement gérés par la Société	742 077	271 880	1 013 957
Placement à long terme	-	369 303	369 303
Total des actifs financiers	6 360 629	641 183	7 001 812

25. Gestion du capital

Le capital de la Société comprend le capital-actions, les bénéfices non répartis et la dette à long terme, y compris la tranche à court terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société gère son capital de manière à disposer de sources de financement nécessaires et de maximiser le rendement aux actionnaires en optimisant le ratio passif-capitaux propres et en respectant les obligations réglementaires et certaines clauses restrictives exigées par le prêteur des fonds.

Afin de conserver sa structure du capital, la Société pourrait émettre de nouvelles actions ou procéder à l'émission ou au remboursement de titres de créance ou acquérir ou vendre des actifs pour améliorer son rendement financier et sa souplesse financière.

Afin de se conformer aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société est tenue de maintenir un fonds de roulement minimal de 200 000 \$, tel qu'il est défini dans le Règlement 31-103.

26. Informations sectorielles

La direction de la Société a déterminé que les services de gestion de placements au Canada représentent le secteur d'activité de la Société et que tous les actifs sont situés au Canada.